

**SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers**  
**Réunion de la Commission Locale de l'Eau**  
**20 février 2014 – 14h30 – AMIENS**

La réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 20 février 2014 à 14h30 dans les locaux de la DRAAF de Picardie, sous la présidence de M. Bernard LENGLET.

**Rappel de la composition de la CLE :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (38 membres)

Collège des usagers (21 membres)

Collège des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (16 membres)

**Etaients présents à la réunion (21 membres et 4 représentants) :**

Nom	Organisme
M. Bernard LENGLET	Président de la Commission Locale de l'Eau, Syndicat mixte AMEVA
M. Jacques COTEL	Mairie de Breteuil, Président du Comité géographique « Avre-Noye-Selle »
M. Alain SOUFFLET	Mairie de Guerbigny
M. René DELATTRE	Mairie de Miraumont
Mme Michèle PERONNE	Mairie d'Oresmaux
M. Audoin de l'EPINE	Mairie de Prouzel
M. Dominique DELEPLACE	Mairie de Ligny-Thillooy
M. Jean-Claude LECLABART	Mairie de La Faloise
Mme Nicole GILLON	SI d'Assainissement de la vallée de la Luce
M. Richard PIERRU	Association Vigilance Inondation Abbeville (AVIA), Président de la Commission thématique « Risques majeurs »
M. Jacques MORTIER	Association pour le Littoral Picard et la Baie de Somme
M. Johann BELDAME	Comité départemental de Canoë-kayak (80)
M. Philippe LENGLET	Association syndical de la rivière Ancre 2 <sup>ème</sup> section
Mme Arlette STEINMANN-LEBLANC	Association Agri-Avenir Val de Noye
M. Gérard MONTASSINE	Comité régional de pêches maritimes et des élevages marins
M. Vincent DEMAREST	Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
Mme Christine POIRIE	DREAL Picardie
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
Mme Emilie LEDEIN	DDTM 80
M. Pierre MOROY	DDTM 80
M. Jean-Marc GRAGLIA	ONEMA 80
M. Matthieu JAMES	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
Mme Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. François BLIN	Agence de l'Eau Artois-Picardie – Mission Picardie
M. Frédéric BLIN	ADUGA
Mme Ségolène LATHUILLE	Chambre départementale de Commerce d'Industrie d'Abbeville
Mme Bettina LANCHAIS	Association de préfiguration du Parc Naturel Régional de Picardie maritime
M. Olivier CREPIN	Amiens métropole

### **Intervenants :**

M. Daniel MATHON	BRGM Picardie
Mme Nadia AMRAOUI	BRGM
M. Hervé DAVION	Syndicat Mixte AMEVA
M. Olivier MOPTY	Syndicat Mixte AMEVA
Mme Caroline ROHART	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA

### **Etaient excusés et représentés à la réunion :**

Nom	Représentant	Organisme
M. Jackie DUPONT	M. Frédéric BLIN	Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois
M. Gilles DEMAILLY	M. Olivier CREPIN	Mairie d'Amiens
M. Dominique HUCHER	Mme Ségolène LATHUILLE	Chambre départementale de commerce et d'industrie d'Abbeville
M. Pascal LEFEVRE	Mme Bettina LANCHAIS	Association de préfiguration du PNR Picardie maritime

### **Etaient excusés à la réunion :**

Nom	Organisme
M. François VEILLERETTE	Conseil Régional de Picardie
M. Jean-Jacques STOTER	Conseil général de la Somme
M. Claude JACOB	Conseil général de la Somme
M. Patrice FONTAINE	Conseil général de l'Oise
M. Jacques COTTEL	Conseil général du Pas-de-Calais
M. Jean-Claude BUISINE	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
M. Thierry FONTAINE	SIAEP Carrépuis-Gruny-Crémery
M. Alain BRIERE	CC Bresle maritime
M. Eric TRIBOUT	CC Crèvecœur-le-Grand
M. Claude DEFLESSELLE	Mairie de Coisy, Président de la Commission Thématique « Ressource en eau »
Mme Geneviève LEBAILLY	Mairie de Senslis-le-Sec
Mme Annie ROUCOUX	Mairie de Pont-Rémy
M. Guy MASSON	Mairie de Beaudéduit
M. Quentin TABUTEAU	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie
M. Alain BETHFORT	Chambre départementale des métiers de la Somme
M. Antoine BERTHE	Chambre d'Agriculture de la Somme
M. Nicolas LOTTIN	Association de Chasse du DPM de la Baie de Somme

### **Contact**

Commission Locale de l'Eau - AMEVA  
 Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers  
 32 route d'Amiens, 80480 DURY  
 Tel : 03.22.33.09.97 - Fax : 03.22.90.91.80  
[c.rohart@ameva.org](mailto:c.rohart@ameva.org)

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 05 avril 2013
2. Restitution des résultats de l'étude d'exploitabilité de la nappe de la craie sur le bassin de la Somme
3. Etat d'avancement des travaux de l'Etat des lieux du SAGE
  - Commission thématique : Ressource en eau*
    - Avis sur le Zonage à enjeu environnemental en assainissement non collectif
    - Qualité des eaux de transition et côtière
  - Commission thématique : Risques majeurs*
    - Directive inondation et stratégie locale sur le bassin versant de la Somme
  - Commission thématique : Milieux naturels aquatiques*
    - Stratégie et échéancier de l'étude d'inventaire et de délimitation des zones humides du SAGE
4. Questions diverses
  - Bilan d'activités 2012 de l'animation
  - Bilan du questionnaire envoyé aux communes
  - Calendrier

La présentation de l'AMEVA et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA :

[www.ameva.org](http://www.ameva.org), onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

**Préambule :** M. LENGLET ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il indique que l'ordre du jour n'appelle pas à un vote ou à une élection.

Il rappelle que le bassin de la Somme est composé de deux SAGE : le SAGE Haute Somme et le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Le SAGE Haute Somme est dans sa dernière ligne droite et l'enquête publique sera certainement lancée durant l'année 2015. Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est quant à lui en phase finale d'état des lieux et de diagnostic du territoire.

Il indique que depuis la dernière réunion de CLE de 2013, le Syndicat mixte AMEVA est devenu Etablissement Public Territorial de Bassin. Il explique que la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » amènera prochainement une compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), qui, de l'échelle de la commune, sera automatiquement transférée à l'intercommunalité.

Il explique que tous les acteurs de notre territoire doivent être concernés par cette thématique de l'eau et que les CLE sont des lieux de débats mis en place dans ce but. Elles forment une démocratie adaptée pour aborder de grandes thématiques d'intérêt général. Il indique qu'il nous faut réfléchir et agir en solidarité de bassin, en considérant toutes les problématiques. Il rappelle que les CLE sont en responsabilité et que les débats nécessitent de la concertation, du respect et de l'écoute.

Il remercie l'équipe de l'AMEVA et l'animatrice du SAGE pour le travail effectué cette année.

Il souligne que l'AMEVA a aujourd'hui une approche globale, prenant en compte le grand cycle et le petit cycle de l'eau au travers de la mise en place de nouvelles compétences en eau potable et assainissement, en complément des compétences milieux et inondations.

M.LENGLET présente l'ordre du jour de la réunion. Il indique que nous allons aborder l'étude d'exploitabilité de la nappe de la Craie sur le bassin de la Somme, avec la restitution de Madame AMRAOUI du BRGM et de Monsieur DAVION de l'AMEVA, ainsi que l'état d'avancement des travaux dans le cadre du SAGE avec la présentation de Madame ROHART.

Il remercie les acteurs du territoire pour leur participation et les débats intéressants lors des commissions de travail du SAGE lors de cette année.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 14 mars 2012

M. LENGLET demande aux membres de la CLE s'il y a des ajouts ou modifications demandés concernant le compte-rendu de la séance du 05 avril 2013 et en l'absence de remarque, indique que celui-ci est approuvé.

Mme ROHART rappelle le périmètre du SAGE et le fonctionnement des commissions de travail.

### 2. Restitution des résultats de l'étude d'exploitabilité de la nappe de la craie sur le bassin de la Somme

Mme AMRAOUI rappelle que l'étude sur « l'exploitabilité de la ressource en eau de la nappe de la Craie du bassin de la Somme » du BRGM a été menée sous l'égide de la DREAL Picardie et en partenariat avec l'AMEVA pour le calcul des Débits d'Objectifs Biologiques (DOB) sur les cours d'eau.

M. DELEPINE demande s'il serait possible d'avoir une copie de la présentation de l'étude du BRGM.

M. MOPTY indique qu'il a été décidé, en concertation avec les services de l'Etat, de ne pas distribuer la présentation car l'étude n'est actuellement pas terminée. Il s'agissait de faire un point d'étape car il reste une 3<sup>ème</sup> phase qui consistera à étudier, sur demande de la Chambre d'agriculture de la Somme, de potentielles retenues d'eau en soutien d'étiage sur certaines têtes de bassin versant, pour amoindrir l'affaissement du DOB.

Il indique que nous avons bien conscience de la complexité de l'étude présentée mais que l'important était de faire réagir les membres de la CLE sur les résultats présentés pour chacune des unités de gestion concernées par le SAGE.

#### **La nappe de la Craie**

*La nappe de la Craie est la principale ressource en eau du bassin de la Somme, les prélèvements sont de l'ordre de 100 à 150 millions de m<sup>3</sup> par an. Cette nappe est particulière car elle est en contact avec les cours d'eau, la Somme et ses affluents, qui la drainent en permanence.*

*Elle subit depuis quelques années un déficit de recharge lié à une succession d'années relativement sèches ainsi qu'une demande croissante de prélèvements sur certains secteurs. Il y a donc une nécessité de gérer la ressource à l'échelle du bassin, afin d'éviter les étiages et les conséquences sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau.*

*Dans ce contexte, les services de l'Etat souhaitent disposer d'un outil pour anticiper, gérer et mieux appréhender les situations de crise.*

#### **L'étude**

*L'étude est basée sur un modèle hydrodynamique maillé du bassin de la Somme qui a été développé pour simuler les hautes eaux et comprendre les inondations de 2001. Elle vise à actualiser le modèle qui simule les niveaux dans la nappe en intégrant les basses eaux, les débits des cours d'eau et les interactions entre la nappe et la rivière. L'idée est donc d'améliorer le modèle initial afin de l'utiliser dans le cadre de la simulation des étiages.*

*Un autre volet de l'étude concerne le redécoupage sectoriel des unités de gestion dans le cadre des arrêtés sécheresse (cf. diaporama). Elles devront être réparties en fonction des propriétés hydrodynamiques de la nappe de la Craie mais également en fonction de la répartition des prélèvements dans le but de déterminer les volumes mobilisables par sous-bassins. Pour cela, l'étude du BRGM a été menée en parallèle d'une étude de définition des Débits d'Objectifs Biologiques (DOB) réalisée par l'AMEVA.*

*Le secteur d'étude considéré par le modèle correspond au département de la Somme. Il prend donc en compte le sud du bassin de l'Authie, le nord du bassin de la Bresle et le Marquenterre.*

### **Le modèle MARTHE**

*Le modèle MARTHE est un modèle maillé avec un pas de 500 mètres par 500 mètres. Les données intégrées sont issues des nappes et des cours d'eau, il n'y a aucun relevé en zones humides.*

*Le modèle en hautes eaux avait été validé pour des données datant de 2006. Il a donc été nécessaire d'actualiser le modèle en intégrant des nouvelles données jusqu'en 2012 pour le calcul de la recharge de la nappe et les prélèvements. Le modèle est ainsi testé et vérifié sur la période s'étalant de 1989 à 2012.*

*Il est basé sur une représentation simplifiée de la réalité hydrogéologique assez complexe. La nappe de la Craie est simulée en une seule couche avec une géométrie bien définie. Le modèle prend également en compte les écoulements dans la nappe, les débits des rivières et les interactions entre les deux systèmes.*

*Le modèle va utiliser les données issues des précipitations et l'évapotranspiration pour calculer la recharge des nappes. Il intégrera également les volumes d'eau prélevés dans la nappe et dans les cours d'eau. Sur la base de ces données, le modèle va permettre de calculer le niveau de la nappe en tous points du bassin ainsi que les débits des rivières.*

*Les données actualisées correspondent aux données de pluie sur plusieurs stations météorologiques, les prélèvements de tout usage confondu (Alimentation en eau potable, agricole et industrielle) en nappe et dans les cours d'eau ainsi que les données des rejets des principales stations d'épuration (STEP). Les données des piézomètres et des stations de jaugeage en rivière ont également été actualisées.*

*L'ancien modèle présentant une dérive qui sous-estimait le débit des rivières, il a fallu reprendre le calage pour la période de 1989 à 2012 sur la base de l'ensemble des piézomètres et des stations hydrométriques présents sur le bassin. Après calage et intégration de nouvelles données pluviométriques, le modèle restitue mieux les niveaux de nappe et les débits (exemple du fleuve Somme et de l'Avre) excepté en période d'étiage sur l'Avre.*

### **Volumes mobilisables par unités de gestion**

*Le découpage sectoriel en unités de gestion a été repensé selon les critères énoncés au début de la présentation, dans le but de calculer les volumes mobilisables par sous-bassins. La démarche consiste à faire une analyse du comportement hydrogéologique de la nappe et de le croiser avec les volumes prélevés et la distribution spatiale des prélèvements. Chaque unité comporte un piézomètre et une station de jaugeage de référence.*

*Le piézomètre de référence, représentant le comportement de l'unité de gestion, répond à plusieurs critères : représentativité du fonctionnement global de l'unité, absence de proximité d'un forage où il y a un pompage, bonne corrélation entre le débit du cours d'eau et le niveau de la nappe mesuré au droit du piézomètre, pérennité et chroniques suffisamment longues pour illustrer les extrêmes (hautes et basses eaux).*

*A l'issue de cette étude, le découpage proposé comporte 7 unités de gestion : Maye, Nièvre-Hallue, Ancre, Somme amont, Avre, Selle et Somme aval qui intègre le Scardon.*

*Sur cette base de découpage, les volumes mobilisables sont calculés en s'appuyant notamment sur le nombre de dépassements du Débit d'Objectif Biologique (DOB). Ils ont été calculés sur 6 des 7 unités définies.*

*La méthode :*

- *faire tourner le modèle sur plusieurs années avec des pluies moyennes et un volume prélevé moyen.*
- *réaliser une simulation avec une pluie quinquennale sèche pour des volumes prélevés de référence en analysant si le DOB est atteint et sur combien de temps.*

☛ *Le volume mobilisable correspond à celui pour lequel le DOB ne sera pas franchi la première année de déficit quinquennal (une année sur cinq).*

*L'application de cette méthode nécessite de définir un volume moyen de prélèvement et ensuite, de définir les DOB pour chaque unité de gestion :*

-> Le volume moyen de prélèvements pris comme référence correspond à l'année 2005 (entre 1999 et 2010).

-> Les DOB ont été fournis par l'étude AMEVA qui sera expliquée lors de la seconde partie de la présentation.

Plusieurs simulations ont été réalisées, en intégrant différents pourcentages du volume de référence : une simulation naturelle sans prélèvement, avec 60 % des prélèvements de l'année de référence 2005, 70 %, 80 %, 90 %, 100 %, 120 % et 150 %. Les valeurs des débits ont été comparées aux DOB et aux entre-seuils définis par l'arrêté cadre sécheresse de mars 2012. L'atteinte ou le dépassement de ces seuils a permis d'estimer le volume mobilisable par sous-bassin.

#### **Les résultats par unité de gestion :**

- **l'Avre**

Le modèle reproduit bien les débits en hautes eaux et en situation moyenne, par contre il surestime les débits en période d'étiage.

Les prélèvements de la ressource en eau sont essentiellement pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) et l'irrigation.

Le volume minimal prélevé est de 10 millions de m<sup>3</sup> prélevé en 2008, le volume maximal est de 20 millions en 1996. Le volume de référence est de 16,5 millions de m<sup>3</sup> en 2005.

Le DOB de l'Avre à Moreuil est de 0,96 m<sup>3</sup>/s.

Quatre scénarios sont envisagés : sans prélèvement, 60 % du volume prélevé de référence, 100 % et 150 %.

Ils sont comparés pour la première année sèche (pluie de période de retour 5 ans sec) au DOB pour savoir s'il est atteint, s'il est franchi et pour combien de temps.

Résultats : première année sèche, sans prélèvement, le seuil de vigilance de l'arrêté sécheresse n'est pas atteint.

Le DOB est dépassé avec 150 % des prélèvements de l'année 2005. Sur cette base, les volumes mobilisables sont donc situés entre les 120 % de l'année 2005 où les DOB ne sont pas dépassés et les 150 % où ils le sont.

Sur la période 1990-2011, le DOB a été dépassé 11 années.

Problème rencontré sur l'unité de gestion de l'Avre : le modèle surestime les débits de 0,3 m<sup>3</sup>/s en période d'étiage donc il surestime aussi les volumes mobilisables.

Sur la base de ces simulations les volumes mobilisables sont compris entre 19,6 et 24,6 Mm<sup>3</sup>.

M. BLIN demande si la pluie quinquennale sèche est la même pour tout le département de la Somme et comment elle a été bâtie.

Mme AMRAOUI précise que l'année 2005 a été considérée comme l'année type de la quinquennale sèche en termes de précipitations annuelles et que cette référence a été conservée sur tous les sous-bassins.

M. VANTYGHEN indique que les prélèvements d'eau réalisés en eaux superficielles ne prennent pas en compte le fait que la majorité de la ressource est restituée à la rivière par l'intermédiaire des stations d'épuration.

Mme AMRAOUI précise que les rejets de STEP ont bien été intégrés, la restitution est donc prise en compte dans le fonctionnement du modèle.

M. MORTIER rappelle qu'il s'agit d'une première présentation de ce modèle en basses eaux, il faut le faire fonctionner pour l'affiner. Il sera un outil important d'aide à la décision par la suite sur le bassin.

Mme AMRAOUI souligne qu'en effet, le modèle reste une perception simplifiée de la réalité et qu'il a pour but de servir d'outil d'aide à la décision.

M. COTEL demande si les pompages d'essai des forages sont pris en compte dans le modèle.

Mme AMRAOUI indique qu'en effet, les pompages d'essai de certains captages ont servi à retranscrire le fonctionnement de la nappe dans le modèle. Les données des 80 piézomètres existants (banque ADES), ayant



des chroniques suffisamment longues, ont servi à vérifier si les hauteurs de nappe calculées par le modèle en hautes eaux et basses eaux correspondaient bien à la réalité.

- **l'Ancre**

*Sur la station située à Bonnay, la chronique s'étend de 2002 à 2012. La qualité du calage est bonne et l'usage principal est l'alimentation en eau potable. L'industrie est en nette diminution sur cette période alors que l'irrigation est en augmentation.*

Résultats : La première année sèche, dès 90% des prélèvements de 2005 atteints (3,3 Mm<sup>3</sup>), le seuil du DOB est dépassé. Le volume mobilisable est compris entre 2,6 et 3 Mm<sup>3</sup>.

- **la Somme amont**

*La station de jaugeage est située à Lamotte-brebière, sur la Somme canalisée. Elle subit donc les variations causées par la manipulation des ouvrages hydrauliques.*

Résultats : Avec 120 % des prélèvements, le DOB n'est pas franchi la première année sèche.

*Sur la période de 2005-2012, le DOB a été dépassé 2 années de suite (2005 et 2006).*

*Le volume mobilisable est compris entre 55 et 68 Mm<sup>3</sup>. Cependant, ces résultats sont à prendre avec précaution car les débits mesurés à Lamotte-Brebière sont influencés par la gestion des ouvrages de la Somme canalisée.*

M. de l'EPINE remarque que la baisse des prélèvements concerne majoritairement les industriels qui ont fait de nombreux efforts pour recycler l'eau. Il indique que les efforts sont également réalisés à l'échelle des citoyens qui tendent vers moins de gaspillage.

M. MORTIER indique que les prélèvements sont lissés sur l'année, ce qui gomme l'effet d'un prélèvement intensif lors des périodes vulnérables.

Mme AMRAOUI précise que les prélèvements d'irrigation ne sont appliqués dans le modèle qu'entre le mois de mai et septembre, cette répartition ayant été validée par la Chambre d'Agriculture pour être au plus proche de la réalité de la période d'irrigation pour chacune des unités de gestion.

M. DAVION précise que le canal n'est pas le seul à avoir une influence sur les débits mesurés mais qu'il s'agit de l'ensemble du cordon de la Somme naturelle qui comporte une vingtaine d'ouvrages entre Ham et Bray-sur-Somme. Des phénomènes d'à-coups dus à des ouvertures de vannes entraînent des débits qui fluctuent fortement et rapidement. Les ouvrages appartiennent à une vingtaine de propriétaires différents, ce qui occasionne une gestion parfois aléatoire. Le problème est en cours de résolution puisque le projet d'automatisation des vannages de la Haute Somme vient d'entrer dans sa phase de travaux. Par contre, cette automatisation ne modifie en rien les données concernant les volumes transités.

- **Maye**

*La station de jaugeage de la Maye mesure les débits à Arry. La qualité du calage est moyenne avec des basses eaux qui sont relativement bien restituées par le modèle.*

*Les volumes prélevés concernent l'AEP et l'irrigation, car il n'y a pas d'industrie sur le secteur. Le volume minimal est de 1 Mm<sup>3</sup>, le maximal à 4 Mm<sup>3</sup> en 2010 avec une forte demande en irrigation.*

Résultats : avec des prélèvements de 2,7 Mm<sup>3</sup> en moyenne, le DOB (0,37 m<sup>3</sup>/s.) est dépassé avec 120 % des prélèvements.

*Sur la période de 1993 à 2012 (soit 19 ans), le DOB a été dépassé 3 années (1996, 1997 et 2011).*

*Le volume mobilisable est compris entre 2,7 et 3,2 Mm<sup>3</sup>.*

- **Nièvre-Hallue**

*Sur l'unité de gestion de la Nièvre et l'Hallue, le modèle restitue très bien les débits. Les prélèvements majoritaires sont pour l'AEP (bassin de l'Hallue), l'industrie ayant fortement diminué ces prélèvements et l'irrigation concernant de faibles quantités.*

Sur l'unité de gestion, le volume de référence est de 5,8 Mm<sup>3</sup>, le bassin de l'Hallue représentant à lui seul 3,8 Mm<sup>3</sup>.

La station de jaugeage sur l'Hallue se situe à Bavelincourt, le DOB est de 0,05 m<sup>3</sup>/s.

Résultats : Sur ce bassin, les gros prélèvements se situent en aval de la station, à l'exutoire du bassin. Il est impossible d'évaluer l'influence des prélèvements sur le DOB et donc impossible de définir des volumes mobilisables sur cette unité de gestion.

- **La Selle**

Sur le bassin de la Selle, les prélèvements concernent principalement l'AEP. Les prélèvements industriels sont en baisse et il existe peu de prélèvements agricoles.

Le volume de référence est de 15,5 Mm<sup>3</sup> et le DOB à Plachy-Buyon est de 2,83 m<sup>3</sup>/s.

Résultats : Sur ce bassin, même en situation naturelle, le DOB est dépassé durant 21 jours (0,7 mois).

A 100 % des prélèvements de 2005, le DOB est dépassé pour 42 jours (1,4 mois).

Les plus gros prélèvements sont en aval de la station, il est impossible d'évaluer l'influence des prélèvements sur le DOB et donc impossible de définir des volumes mobilisables sur cette unité de gestion.

M. de l'EPINE indique qu'il s'agit là d'une remarque importante. Il explique que les captages étant principalement en aval, il n'y a pas de corrélation entre les données amont et aval. Il demande comment est calculé le DOB.

Il rappelle que les prélèvements sont à relativiser par rapport aux précipitations que nous connaissons sur le territoire. Il indique que notre gestion de l'eau sur le bassin de la Somme est passive puisque nous n'utilisons pas de retenue d'eau ou de recharge de nappe comme pratiqué sur les bassins du Sud de la France.

Il remarque que les courbes présentées ne sont globalement pas alarmantes mais concède qu'il faut travailler sur une meilleure gestion pour anticiper les périodes à risque.

Par contre, il considère que le DOB est subjectif et même politique. Il indique que la Selle est pourvue d'un plan de gestion qui a été élaboré et suivi par l'AMEVA. Les travaux effectués ont donné des résultats remarquables, le milieu ayant rapidement réagi aux améliorations apportées avec la réinstallation d'une biodiversité importante.

M. MORTIER remarque que la nature reprend ses droits mais que rien n'indique qu'elle recrée la richesse présente initialement.

M. DAVION explique que sur les 6 unités de gestion, il n'est pas possible de calculer des volumes mobilisables sur la Selle et la Nièvre-Hallue pour une problématique de positionnement de stations de mesure mais que la problématique se situe bien en tête de bassin.

Sur la Selle, les DOB ont été calculés en tête de bassin puis extrapolés au niveau de la station de Plachy, qui reste une station fortement influencée par les nombreux ouvrages hydrauliques (plus de 80).

Sur ces secteurs, il faudrait trouver des stations de référence avec des chroniques suffisamment longues. Ainsi le modèle pourrait calculer des chroniques à n'importe quel point du bassin dans le but de calculer les volumes mobilisables. Pour la Selle, une station sur les Evoissons, où sont situés les enjeux, serait idéale pour la comparer avec les DOB calculés et analyser ainsi l'impact.

M. de l'EPINE demande si nous arrivons à réaliser la corrélation entre un pompage à l'aval et la tête de bassin.

M. DAVION remarque que sur la Selle, la station de jaugeage de référence n'est pas bien placée et entraîne un dépassement du DOB même en absence de prélèvement.

Plus globalement, il constate un net fléchissement des débits sur tous les bassins versants ces dernières années, provoquant sur les bassins sensibles, des assecs de plus en plus marqués.



Sur la Selle, ce fléchissement n'a pas d'impact, la tête de bassin ne présentant pas d'assec comme sur le bassin de l'Avre. Il s'agit de l'un des plus beaux bassins du secteur sur lequel la diminution des débits est provoquée par des précipitations moins importantes et non par les prélèvements. Par contre, les prélèvements sont fortement impactant sur d'autres bassins.

Mme LATHUILLE demande pourquoi l'unité de gestion « Somme aval » n'a pas été modélisée.

Mme AMRAOUI précise que l'unité de gestion a été modélisée mais que sur ce secteur, il n'existe pas de station de jaugeage adaptée.

M. DAVION remarque qu'il n'y a qu'une seule station de suivi des débits à Abbeville avec des chroniques importantes sur cette unité de gestion. Or le calcul du DOB doit être réalisé sur un des affluents. Il est donc impossible à l'heure actuelle de calculer un DOB qui reflète la réalité sur les têtes de bassin, comme sur l'Airaine ou le Scardon. Par contre, nous pouvons envisager par la suite de travailler grâce au modèle sur des débits simulés pour obtenir les volumes mobilisables sur ce secteur.

Mme LATHUILLE demande pourquoi les DOB sont forcément calculés sur les affluents.

Mme AMRAOUI indique que la réponse sera apportée par la présentation de M. DAVION sur l'étude des DOB.

Elle conclut que le modèle est calibré en basses eaux jusqu'en 2012 pour apporter une aide à la décision. Des volumes mobilisables ont pu être déterminés sur 4 des 6 bassins présentés et correspondent à une simplification de la réalité. Les résultats issus du modèle doivent donc être pris avec précaution et relativisés.

M. LENGLET rappelle donc que les chiffres présentés aujourd'hui doivent être pris avec précaution et ne doivent pas être traduits sans réflexion préalable dans des démarches contraignantes car il s'agit d'un outil d'aide à la décision. Le modèle nécessite encore du travail et doit considérer d'autres paramètres lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants.

Il remercie le BRGM pour ce travail et passe la parole à M. DAVION pour l'explication de l'étude sur la définition des Débits d'Objectif Biologiques sur le bassin de la Somme.

### Etude sur les Débits d'Objectifs Biologiques

M. DAVION explique que l'étude porte sur l'estimation des Débits d'Objectif Biologique (DOB) et de la faisabilité de mesures de soutien d'étiage sur le bassin de la Somme.

#### **Contexte de l'étude et phasage**

*L'étude sur les DOB est en lien étroit avec celle du BRGM concernant l'exploitabilité de la nappe. Les unités de gestion prises en compte sont quasiment les mêmes sauf qu'initialement, l'Hallue et la Nièvre étaient séparées et comportaient chacune un DOB spécifique.*

*L'étude se découpe en 3 phases. La première consiste à identifier les secteurs susceptibles d'être impactés par des baisses de débits, généralement les têtes de bassin. Cela explique qu'il n'existe pas de DOB sur la Somme aval, cours d'eau artificialisé sur lequel il n'existe pas de problème d'assec car cela impliquerait un arrêt de la navigation en l'absence d'eau dans le canal de la Somme. Plusieurs tronçons-test ont été définis sur les affluents, s'ajoutant à un tronçon déjà identifié par la DREAL sur l'Avre amont (Bequigny). La validation de ces tronçons a fait l'objet d'un premier Comité de pilotage en octobre 2012.*

*La seconde étape a pour but d'estimer les DOB sur la base d'une méthode appelée ESTIMHAB (modèle développé par le CEMAGREF) à partir de ces tronçons-test. Ces débits, correspondant à un objectif en tête de bassin, ont pu être comparés à des stations hydrométriques et corrélés à une station de référence située généralement plus en aval.*

*La troisième phase, qui n'a pas encore été réalisée, consistera, au regard des résultats de l'étude du BRGM, à déterminer sur les sous-bassins problématiques, si des mesures pourraient être mises en place directement sur la rivière ou en amont pour soutenir l'étiage.*

## **Méthodologie**

*L'étude concerne 12 tronçons au total : 11 tronçons témoins plus le 12<sup>ème</sup> de la DREAL. Un tronçon correspond à un linéaire de cours d'eau qui varient d'une cinquantaine de mètres à deux cent mètres sur lesquelles nous avons effectués plusieurs mesures qui ont été intégré au modèle ESTIMHAB. Les points de référence ont été positionnés préférentiellement en tête de bassin car plus susceptibles d'être affectés par des périodes sèches et leurs conséquences sur le fonctionnement du milieu.*

*Sur certains bassins, plusieurs tronçons ont été étudiés, par exemple sur l'unité de gestion de l'Avre où il y en a un sur l'Avre, un sur la Luce, un sur la Noye et un sur les Trois doms ; sur la Selle, la Selle amont et les Evoissons qui est un secteur intéressant. Sur la Somme aval, un DOB a été calculé sur l'Airaines mais il est impossible de le corrélér à la station de référence d'Abbeville.*

*Sur chaque tronçon, des transects sont réalisés afin de mesurer les hauteurs d'eau, la granulométrie des fonds (en lien avec les habitats piscicoles) ainsi que différentes mesures de débits. Ces opérations sont programmées en hautes eaux et en basses eaux, soit 2 campagnes de terrain pour calculer la différence de hauteur d'eau et de surface d'habitats disponibles. Ce différentiel est calculé par le modèle ESTIMHAB qui va déterminer, en fonction du débit du cours d'eau, la surface d'habitats disponibles pour certaines espèces de poissons : truite fario, saumon... Les espèces de poissons ont été sélectionnées en fonction des relevés réalisés lors des inventaires en pêches électriques pour illustrer les espèces communément observées sur ces tronçons.*

*Il existe un débit optimum, pour lequel il existe le plus d'habitats disponibles mais en-deçà d'un certain débit, nous constatons une baisse drastique du nombre d'habitats. En période d'étiage, nous allons donc repérer cette rupture de pente dans le graphique, qui sera le débit référence ou DOB sur ce secteur.*

*Résultats : cf. diaporama.*

*Les DOB ont été comparés avec un débit référence de la station, le QMNA5, débit minimal qui a un retour d'une fois tous les 5 ans. Sur tous les DOB calculés, 70 % des stations DOB étaient très proches du QMNA5 des stations référence du BRGM. Partant de ce postulat, le QMNA5 des stations a permis de calculer les volumes mobilisables sur certains sous-bassins. Par contre, sur certains secteurs comme l'unité de gestion de la Somme aval, il n'y avait aucune correspondance entre les données sur l'Airaines et sur la Somme canalisée.*

*A l'heure actuelle, il reste encore la dernière partie de l'étude qui sera engagée une fois les résultats du BRGM validés et sur des bassins test choisis par le COPIL.*

M. VANTYGHEN demande quelles sont les surfaces utiles par espèce en fonction du débit.

M. DAVION explique que cela est variable selon les espèces. Pour chacune, il existe un optimum de débit pour lequel elle aura une surface maximale d'habitats utilisables. Or les cours d'eau de la Somme ont de petits débits, sur lesquels en période d'étiage, les débits peuvent être proches de zéro en tête de bassin.

M. MONTASSINE demande si nous avons connaissance des débits des années 50 à l'exutoire de Saint-Valery sur Somme.

M. DAVION indique que les stations de référence ont pour certaines des données qui remontent 40 ans en arrière mais que les stations sont disposées sur les cours d'eau et non à l'exutoire.

M. MONTASSINE explique qu'il a été constaté un ralentissement de l'effet de chasse de la Somme à la sortie des écluses. Il indique que la pluviométrie a pu être plus importante par le passé, impliquant des débits plus importants. Il demande si le canal du nord ne prend pas plus d'eau à l'heure actuelle qu'à son installation.

M. DAVION remarque qu'il ne s'agit pas d'un pompage brut et que cette eau est restituée dans le bassin de la Somme. Il indique que l'affaissement constaté en étudiant les chroniques ne peut pas être expliqué uniquement par ces prélèvements sur les voies d'eau.

M. MONTASSINE rappelle que l'estuaire était en train de s'asphyxier quand, en 2001, il y a eu les inondations de la Somme. Cette importante quantité d'eau a redonné vie à l'estuaire.

M. MORTIER remarque que le niveau de la nappe a bien baissé depuis quelques années. Il a été constaté une acidification des marais indiquant que le lessivage de la pluie prenait le dessus sur l'eau souterraine qui pouvait alimenter certains milieux humides.

M. de l'EPINE explique que le puit de Prouzel est surveillé depuis 60 ans, que son niveau n'a pas baissé et qu'il est même 30 cm plus haut que la moyenne.

M. DAVION précise qu'il s'agit bien des débits des rivières qui ont connu un affaissement ces dernières années, entraînant des étiages plus sévères. Il explique que les périodes de hautes eaux sont, elles aussi, beaucoup plus marquées.

M. LENGLET remercie le BRGM et l'AMEVA pour la présentation de ces études et passe la parole à Mme ROHART pour la restitution des travaux réalisés dans les différentes commissions de travail du SAGE durant l'année.

### 3. Etat d'avancement des travaux de l'Etat des lieux du SAGE

- Commission thématique : Ressource en eau

#### → Avis sur le Zonage à enjeu environnemental en assainissement non collectif

Mme ROHART présente la réglementation d'avril 2012 concernant l'Assainissement Non Collectif (ANC) dont le but est de prioriser et dimensionner l'action et de faciliter et harmoniser la mission SPANC au niveau national. L'arrêté du 27 avril 2012 modifie les modalités de contrôle de conception et d'exécution des ANC. Il amène une double approche sur les installations existantes avec l'évaluation du danger pour la santé et du risque pour l'environnement. (cf. arbre d'évaluation des cas impliquant des travaux). Il indique que ces notions de danger pour la santé et de risque pour l'environnement doivent être identifiées au sein de zonages à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental. Le Zonage à Enjeu Environnemental (ZEE) devra être élaboré par les SDAGE ou les SAGE sur des secteurs où la contamination des masses d'eau par l'ANC est démontrée.

Elle indique que l'AEAP a confié ce travail aux différents SAGE du bassin Artois-Picardie et a formé un groupe de travail réunissant les animateurs des SAGE pour élaborer une méthodologie commune. Le but est de travailler en lien avec les SPANC pour reprendre les données disponibles sur les eaux superficielles et identifier les habitations, et ensembles d'habitations, ayant un impact avéré sur le milieu.

Elle explique les différentes étapes nécessaires à l'application de la méthode et de la formule de l'AEAP. Elle développe ensuite les différentes données existantes sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et les données manquantes qui freinent à l'heure actuelle l'élaboration de ce zonage.

Elle expose ensuite les propositions d'avancement du travail par étapes sur le SAGE : Cibler comme ZEE potentiel les communes traversées par un cours d'eau, les communes comportant une Zone à Dominante Humide et les communes de la frange littorale. Ce pré-zonage comprend 241 communes du SAGE. Dans un second temps, le travail consistera à travailler avec chacun des SPANC du territoire.

Mme AUBERT confirme que la cartographie présentée ne sera pas intégrée au SDAGE 2016-2021 car non validée par l'AEAP. Elle rappelle qu'une disposition du SDAGE portera sur l'identification des ZEE par les SAGE et que tous les SAGE devront être rendus compatibles dans les 3 ans après le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Mme ROHART précise que les SAGE ont demandé que ces zonages puissent apparaître dans le SDAGE, à l'instar des ZDH. Cette cartographie ne pourra avoir de portée juridique tant que le SAGE (en élaboration) ne sera pas validé par arrêté préfectoral. Elle nécessitera une révision des SAGE déjà mis en œuvre impliquant un passage obligatoire à l'enquête publique, occasionnant un coût non négligeable.

Mme LEDEIN explique que la réglementation indique que la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est obligatoire dans les ZEE et que ces zones sont délimitées par le SDAGE ou le SAGE. Elle rappelle qu'une carte intégrée au SDAGE aurait eu un intérêt pour une application plus rapide du texte.

Mme AUBERT indique qu'en effet, nous devons appliquer le texte d'avril 2012 qui nous oblige à déterminer les ZEE. La démarche sur le bassin Artois-Picardie était d'accompagner les animateurs de SAGE pour qu'ils fassent

remonter à l'AEAP les éléments pour déterminer les ZEE. En complément des ZEE, il existe également les zones à enjeu sanitaire, définies par arrêté préfectoral ou municipal, qui concernent plutôt les eaux souterraines et les captages d'alimentation en eau potable.

M. COTEL demande si le texte fait référence à un délai particulier pour la réalisation du ZEE. Il rappelle qu'il existe une incohérence avec l'arrivée de ce texte et les dates limites concernant l'ANC qui ont déjà été assouplies. Il explique qu'avec les contraintes économiques pesant sur les collectivités, tous les SPANC ne sont pas encore en ordre de marche.

Mme AUBERT rappelle que l'installation non conforme d'ANC située en ZEE aura 4 ans pour être remise aux normes. La commune devra faire les efforts nécessaires pour pouvoir obtenir les financements.

M. CREPIN remarque que la remise aux normes d'un ANC coûte entre 8000 et 14 000 euros pour les particuliers. Les aides de l'AEAP s'élèvent à 3600 euros maximum, il est donc difficile pour les particuliers de réaliser ces travaux malgré les délais réglementaires. Il s'agit d'une réelle difficulté pour l'avancée du travail des SPANC.

Mme AUBERT indique que la loi de 2012 a assoupli la réglementation et qu'il faut donc, en conséquence, ne cibler dans les ZEE que les secteurs très impactants pour le milieu plutôt que de définir un zonage très large.

M. COTEL remarque que certains élus ont porté ces démarches ANC avec beaucoup de motivation et qu'actuellement, leurs secteurs ne sont plus prioritaires aux financements. Le risque est de créer une démotivation des territoires. L'assainissement est un sujet compliqué à gérer, à porter dans les conseils municipaux et communautaires et avec l'arrêté de 2012, assouplissant les délais, certains ont pris désormais le parti d'attendre.

M. de l'EPINE demande quelles sont les possibilités du maire, en matière de police, face aux contribuables qui ne se sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif dans les délais impartis.

M. COTEL indique qu'il existe la possibilité de doubler la redevance assainissement.

M. de l'EPINE précise que les financements de l'AEAP pour le raccordement en zone rurale n'est que de 50% et que ce n'est pas une solution satisfaisante de taxer les particuliers.

Mme AUBERT précise que l'ANC ne contribue qu'à moins de 5 % de la pollution des cours d'eau en Artois-Picardie. L'objectif du ministère est donc de rationaliser l'action sur l'ANC, et donc les financements, et de mettre l'accent sur l'assainissement collectif.

M. LENGLET précise que chaque vente est également l'occasion de remettre aux normes les installations d'assainissement. Il rappelle que l'AEAP a dû prioriser les financements sur les stations d'épuration ces 10 dernières années pour répondre aux directives européennes, notamment ERU (Eaux Résiduaire Urbaines). Il s'agit désormais de résoudre la problématique liée à l'ANC tout en rationalisant les coûts.

M. COTEL rappelle que les Agences de l'Eau font beaucoup d'efforts, que les budgets sont de plus en plus serrés et que la consommation d'eau diminue. Le budget des Agences de l'Eau a également été amputé de 10 % dans le 10<sup>ème</sup> programme avec le prélèvement réalisé par l'Etat. La situation économique est contrainte à l'heure actuelle et tous les élus en ont conscience.

### → Qualité des eaux de transition et côtière

Mme ROHART aborde le travail réalisé sur la qualité des eaux de transition et côtière lors des groupes de travail.

#### *Directive Cadre Stratégie pour le Milieu marin (DCSMM)*

*Mme ROHART explique que la DCSMM vise à promouvoir une utilisation durable des eaux marines et la préservation des écosystèmes marins. Elle fixe l'objectif d'atteinte du bon état des eaux marines pour 2020. La notion de bon état écologique des eaux marines est définie dans un arrêté du 17.12.12. Ce dernier est complété par deux arrêtés : un de même date définissant les critères et méthodes pour l'évaluation initiale de l'état des*

eaux et de l'impact des activités humaines et un du 18.12.12 définissant les critères et méthodes pour la définition des objectifs environnementaux.

Sur le SAGE, nous appartenons à la sous-région Manche-Mer du nord. Le Plan d'action de la DCSMM se déroule en 5 phases dont les deux premières ont été validées fin 2012 (« Evaluation initiale de l'état écologique et de l'impact des activités humaines » et « Définition du Bon état écologique sur la base de descripteurs qualitatifs »).

### Directive Cadre sur l'Eau

Mme ROHART présente les masses d'eau de transition et côtière concernées par le SAGE et leur typologie : « Baie de Somme » est un petit estuaire et « Warenne-Ault », une côte à dominante sableuse. Elle explique les différents paramètres analysés pour l'évaluation de la qualité de l'eau sur ces masses d'eau ainsi que les différents réseaux de mesures existant (cf. diaporama).

Pour la qualité de l'eau DCE, la masse d'eau de transition « Baie de Somme » est en état écologique médiocre en 2012 et en bon état chimique en 2010. La masse d'eau côtière « Warenne-Ault » est en état écologique moyen en 2012 et en bon état chimique en 2010.

### Directive « Eaux de Baignade »

La Directive Eaux de baignade (1976) sera remplacée à la fin 2014 par la mise en application de la nouvelle Directive de 2006. Le but est de suivre la qualité des eaux de baignade douce et salée afin d'éviter tout risque pour la santé des baigneurs. Ces suivis portent sur les rejets potentiels en amont de sites de baignade et sur la qualité de l'eau au sein même de la zone et constitue un outil d'aide à la décision pour les collectivités gestionnaires de ces sites.

Un site de baignade est une zone accessible au public où la baignade est habituellement pratiquée et qui n'a pas fait l'objet d'interdiction. Le recensement des sites est effectué par les communes et les points de prélèvement des contrôles sont déterminés par l'ARS et le gestionnaire de la zone.

La période de suivi s'étend du 15 juin au 15 septembre et les prélèvements sont de 4 au minimum par saison. Quand un résultat signale une dégradation de la qualité de l'eau de baignade, les prélèvements sont quotidiens jusqu'au retour à une situation conforme.

La qualité des eaux de baignade en 2011 était globalement bonne et acceptable sur le littoral, excepté une qualité médiocre sur la plage du Crotoy. En 2012, la situation est revenue à la normale avec une eau acceptable voire de bonne qualité. Plus globalement, la qualité de l'eau s'est améliorée depuis 1998 sur les plages concernées. Seules deux années ont été perturbées sur la plage du Crotoy en 2008 et 2011. Les causes envisagées étaient l'assainissement pluvial qui a été amélioré grâce à des travaux sur les communes du Crotoy ainsi que sur les STEP de Rue, Crécy-en-Ponthieu, Cayeux-sur-mer et St-Valery-sur-Somme.

Mme ROHART présente ensuite les 6 profils de baignade existant sur le littoral du SAGE (cf. diaporama).

### Directive « Eaux conchylicoles »

Mme ROHART présente la Directive relative à la qualité des eaux conchylicoles de 2006 qui sera abrogée fin 2013 par la DCE. Elle s'applique aux eaux saumâtres et côtières. Les eaux conchylicoles sont désignées comme ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour permettre la vie et la croissance des coquillages et pour contribuer à la bonne qualité des produits conchylicoles comestibles par l'Homme.

Le classement sanitaire des eaux conchylicoles de la baie de Somme indique une zone de qualité B, impliquant l'obligation d'un traitement de purification pour les coquillages avant leur mise sur le marché.

M. BLIN rappelle que l'état des lieux devra prendre en compte la nouvelle directive « Eaux de baignade ». La problématique du Crotoy apparaît réellement par la nouvelle méthode d'analyse avec un risque de fermeture de la baignade sur cette plage.

Mme ROHART précise qu'en effet la nouvelle Directive « Eaux de baignade » prendra effet en décembre 2014.



- **Commission thématique : Risques majeurs**

→ **Directive inondation et stratégie locale sur le bassin versant de la Somme**

M. MOPTY explique que la transposition de la Directive Inondation (DI) est issue de la loi Grenelle 2 de 2008. Elle comporte différentes étapes (cf. diaporama). La cartographie des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) a été réalisée par les services de l'Etat sous l'égide de la DREAL Picardie, mise en consultation et présentée aux 16 communes des TRI, 5 sur Amiens et 11 sur Abbeville.

Les cartographies ont été élaborées pour trois occurrences de crue : décennale, centennale et millénaire. Ces cartographies ont fait l'objet d'avis des collectivités concernées par ces TRI.

Actuellement, l'AMEVA est en train d'élaborer la stratégie locale qui intégrera tous les risques existants sur le bassin versant de la Somme. En parallèle, l'Etat élabore le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI). Ce dernier complètera le SDAGE sur la thématique « Inondation » à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Le bassin de la Somme aura donc une stratégie locale qui découlera sur un plan d'action, basé sur le territoire des 2 TRI élargi au bassin de la Somme pour garder la cohérence de bassin pour la gestion du risque inondation.

Les TRI ont été sélectionnés au regard de l'aléa « débordement de cours d'eau/remontée de nappe » mais il existe également sur le bassin des risques de ruissellement et de submersions marines qui devront être intégrés à la stratégie locale.

L'instance de réflexion chargée de valider cette stratégie locale est la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, élargie à une partie de la CLE du SAGE Haute Somme, représentant l'amont du bassin.

Quatre groupes de travail ont été mis en place pour élaborer la stratégie locale : la « Réduction de l'aléa » pour les travaux de gestion du risque d'inondation, thème sur lequel nous avons finalement le plus travaillé ces dernières années suite aux inondations de 2001 ; la « Réduction de la vulnérabilité », un des axes forts de la DI et sur lequel nous avons peu travaillé sur ce territoire ; l'« Aménagement du territoire » en partenariat avec l'ADUGA et les CC qui élaborent notamment leur PLUi ; « la Gestion de crise » en cas de crues extrêmes en partenariat avec les services de la préfecture et sur la prévision du risque avec le Service de Prévision des Crues et Vigicrue.

Le calendrier est serré par rapport à la DI mais avait été anticipé au travers du Plan Somme, plan de financements qui programmait les travaux sur un volet Inondation. La nouvelle programmation est en cours de réflexion pour 2015-2020 sur un Plan Somme 2. Il y aura un axe pour les actions de gestion du risque inondation et un axe alloué à la gestion des milieux aquatiques, la biodiversité et les problématiques de bassin versant comme le ruissellement. Le Plan Somme 2 devra être en ordre de marche pour début 2015.

Le plan d'action sur l'axe « inondation » du Plan Somme 2 pourrait bénéficier d'une labellisation PAPI (Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations), démarche nationale, en début d'année 2015. Ce label permettra de bénéficier des fonds de l'Etat, les fonds Barnier notamment. Le Plan Somme 2 bénéficiera également de fonds européens FEDER, de financements de la part du Conseil régional de Picardie et des Conseils généraux du bassin.

Sur les risques « Submersions marines » et « Erosion du trait de côte », un PAPI d'intention a été porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard. Un PAPI opérationnel est en cours d'élaboration pour une labellisation PAPI envisagée pour la mi-2015.

La stratégie locale devra intégrer ces deux démarches pour considérer les différents types de risques sur le bassin de la Somme.

M. MORTIER indique qu'une étude a été menée par le BRGM sur l'Hallue portant sur la zone non-saturée de la nappe et son rôle dans les inondations. Il souhaiterait que d'autres piézomètres puissent être installés dans les vallées afin d'étudier ce phénomène à plus large échelle.



- **Commission thématique : Milieux naturels aquatiques**

→ **Stratégie et échéancier de l'étude d'inventaire et de délimitation des zones humides du SAGE**

Mme ROHART indique que l'inventaire des Zones Humides (ZH) sur le SAGE avait déjà été abordé en CLE en avril 2013. Elle rappelle le cadre de cet inventaire et la notion de ZH amenée par la loi sur l'eau de 2006. Leur délimitation et inventaire sont précisés par un arrêté et une circulaire, de 2008 et 2010, qui indiquent les listes d'espèces et de critères pertinents.

Afin d'être en compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie, sur l'enjeu Préservation et restauration des ZH, le SAGE doit répondre à l'orientation 25 qui demande de « stopper la disparition, la dégradation des ZH et de préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité ». Il interpelle directement les SAGE dans la disposition 42 en indiquant que les « documents du SAGE doivent contenir un inventaire et une délimitation des ZH en précisant la méthodologie employée, ses limites et ses objectifs ».

Le travail proposé sera basé sur les cartographies du SDAGE au 1/50 000<sup>ème</sup> des Zones à Dominante Humide (ZDH), élaborée à partir de photos aériennes. Sur le territoire de la Somme aval, sont concernés 360 km<sup>2</sup> de ZDH. Lors de la première réunion de travail, la Commission thématique avait abouti à la conclusion que l'échelle de la cartographie des ZDH ne nous permettait pas de déterminer des priorités d'actions dans le SAGE. Elle avait suggéré dans un premier temps d'utiliser les inventaires existants sur le périmètre : Natura 2000 et l'étude d'inventaire des ZH portée par la DREAL sur l'Avre et les Trois doms. Il avait également été proposé de retirer les mares et plans d'eau pour coller à la définition réglementaire de la zone humide. Il reste ainsi 190 km<sup>2</sup> de ZDH à expertiser.

Concernant l'historique du travail sur l'inventaire des ZH, nous avons abordé les ZH dans la réglementation et dans les SAGE avec une présentation de la DDTM 80, suivi d'une présentation de l'étude de la DREAL sur l'Avre et les Trois doms. Nous avons ensuite travaillé sur la méthodologie à envisager sur un SAGE comme le Somme aval. Le travail a été poursuivi en janvier et février 2013, avec les services techniques ainsi qu'en Commission pour proposer un cahier des charges au 1/25 000<sup>ème</sup>.

La méthodologie proposée serait de réaliser l'inventaire sur la base de travail du zonage des ZDH. Il y aurait dans un premier temps des vérifications de terrain sur les enveloppes Natura 2000 déjà expertisées à la parcelle et un travail plus précis sur l'inventaire et la caractérisation des ZH jamais inventoriées au 1/25 000<sup>ème</sup>. Le but de cette étude serait d'avoir un inventaire plus précis et un outil d'aide à la décision sur le territoire du SAGE. La seconde étape de cet inventaire serait de croiser l'inventaire scientifique avec celui du recensement des usages du territoire pour déterminer les secteurs à enjeu (ex : agricole, urbain ou biodiversité). En troisième étape, il s'agira d'inscrire la réalisation d'inventaire plus précis (1/10 000<sup>ème</sup>) sur des zones à enjeu dans le programme d'actions du SAGE.

A l'heure actuelle, la réflexion sur l'inventaire est encore en cours. Sur la Somme aval, nous proposons de prioriser des secteurs dans le but de faire l'inventaire au fur et à mesure. Il a été suggéré de débiter l'inventaire par la vallée de la Somme avec des tranches conditionnelles sur les principaux affluents et dans un second temps, de s'attacher au littoral picard qui nécessitera un cahier des charges particulier.

Après concertation en 2013 lors des différentes commissions, les débats tendent vers des inventaires plus précis mais aussi plus localisés, sur des secteurs dits à enjeux. Ces réflexions concordent avec l'évolution du futur SDAGE qui déchargerait les SAGE de l'inventaire des ZH pour tendre vers des inventaires précis sur des zones à enjeux ayant pour but la mise en place de programmes de restauration, réhabilitation et préservation.

Suite aux débats, la proposition serait un inventaire au 1/10 000<sup>ème</sup> sur un secteur prioritaire du territoire, la vallée de la Somme, avec un démarrage de l'étude envisagé en 2015. Ensuite, il s'agira d'inscrire dans le programme d'action du SAGE de compléter cet inventaire sur d'autres sous-bassins à enjeu.

M. DEMAREST indique que la précision de l'échelle est importante car le choix du 1/25 000<sup>ème</sup> sur d'autres SAGE a apporté des zonages arbitraires qui pouvaient avoir des conséquences importantes sur le plan économique. L'expertise au 1/10 000<sup>ème</sup> est beaucoup plus fine et permet de prendre en compte toutes les activités existantes.

M. LENGLET précise que nous savions que l'échelle du 1/25 000<sup>ème</sup> n'apporterait pas la précision nécessaire mais qu'il fallait rationaliser les études en fonction des coûts engendrés. La solution proposée serait donc de prioriser certains territoires. Devant l'absence de remarque, la CLE entérine cette décision.

Il rappelle que derrière cette décision de la CLE, l'AMEVA doit porter l'étude et que les financements ne portent pas sur la totalité des coûts, une partie restant en autofinancement.

#### 4. Questions diverses

##### → Bilan d'activités 2012 de l'animation

Mme ROHART présente le bilan de l'année des groupes de travail réunis et de la répartition du temps de travail de l'animation du SAGE.

M. LENGLET rappelle que les groupes de travail du SAGE sont articulés autour de Commissions Thématiques (CT) et de Comités Géographiques (CG). Il demande à la CLE s'il ne serait pas souhaitable de supprimer les CG. Ils apportent une vision plus localisée sur le territoire mais semblent redondants aux CT. Il serait envisageable de mettre l'accent sur les CT qui seraient délocalisées sur tout le territoire ou de conserver le système une année supplémentaire.

M. de l'EPINE indique qu'il est d'accord avec la rationalisation du nombre de réunions. Il demande si les personnes invitées aux CG seront associées aux CT.

M. LENGLET explique que les Commissions de travail du SAGE sont ouvertes contrairement à la CLE, les invitations sont donc beaucoup plus larges, permettant l'association d'un maximum d'acteurs du territoire.

M. VANTYGHEN émet un avis favorable à la proposition de supprimer les CG du SAGE.

M. DEMAREST demande si cela ne risque pas d'écarter certains acteurs du territoire.

M. LENGLET indique que les listings sont larges pour les invitations des groupes de travail mais que les mêmes personnes participent souvent aux deux, d'où le risque de redondance entre les réunions et de lassitude des participants.

M. MOROY explique que les différentes Commissions et Comités sont décrits dans le règlement intérieur de la CLE. Il faudrait proposer plusieurs alternatives à la prochaine réunion de CLE pour formaliser les modifications dans le document.

M. LENGLET indique qu'il s'agissait juste d'une piste de réflexion soumise à la CLE aujourd'hui et que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. DELATTRE trouve intéressant de traiter des problématiques d'ordre général dans les CT et de voir l'application locale dans les CG.

Mme ROHART propose de conserver les CT mais de les délocaliser selon les thématiques pour essayer de toucher un maximum d'acteurs concernés.

M. MONTASSINE souhaiterait que cela amène les élus locaux à s'intéresser à ces thématiques locales comme sur le littoral.

M. LENGLET rappelle que la réussite des deux SAGE passe par les Commissions de terrain et par la participation active des élus, des usagers et de l'Etat aux côtés de la structure porteuse. Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est un SAGE de superficie importante qui nécessite beaucoup de concertation et de participation pour avancer. La proposition de remanier les groupes de travail intervient donc dans un souci d'efficacité de l'action d'animation.

M. MORTIER indique que le Comité de bassin de l'AEAP va être remanié avant l'été, il souhaiterait que les SAGE de Picardie soient mieux représentés.

M. LENGLET indique que la future loi de modernisation de l'action publique modifie la composition des Comités de bassin. La modification est prévue pour le mois de juillet 2014 et l'AFEPTB souhaite faire valider la

participation des EPTB aux Comités de bassin. Il indique que la représentation des EPTB palliera la faible représentation des SAGE.

### **Bilan du questionnaire envoyé aux communes**

Mme ROHART rappelle qu'un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes du périmètre pour recueillir leur avis sur les différents enjeux du territoire et alimenter l'état des lieux du SAGE.

### **Calendrier**

Mme ROHART explique que des groupes de travail seront réunis fin 2014 pour valider les chapitres de l'état des lieux du SAGE. Les documents seront transmis dans un premier temps par voie informatique pour ensuite être traités en groupes de travail.

M. LENGLET remercie les participants et clôture la réunion.